

JOURNAL DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



RAM « A petits pas » Pôle Petite Enfance Françoise Dolto

1 rue Alphonse Daudet - 24100 Bergerac
Tel : 05 53 61 43 45 - Port : 06 12 30 73 12

ram@la-cab.fr

VEO...CA VEUT DIRE QUOI ?

V... VIOLENCE, Les neurosciences affectives et sociales nous informent plus précisément sur le fonctionnement du cerveau du jeune enfant. Cet éclairage scientifique vient modifier notre regard sur certaines situations professionnelles et nos besoins en termes de compétences.

Grâce aux recherches, nous savons maintenant que, lors de la petite enfance, l'enfant subit des tempêtes émotionnelles, car son cerveau supérieur qui permet de réguler les émotions, n'est pas encore actif. Il va donc avoir d'énormes colères ou des gestes violents, qui ne doivent pas être considérés comme de la méchanceté, juste de la pulsion... Difficile alors pour les adultes de comprendre pourquoi l'enfant se comporte ainsi, ce qui donne parfois lieu à des violences éducatives ordinaires ayant des conséquences dramatiques sur le développement cognitif de l'enfant.

Sachez qu'il n'existe pas de définition unique et unanime de ce que sont les VEO. Pour Catherine Gueguen, cette violence éducative est souvent considérée comme banale, normale, parfois encouragée par la société, d'où la difficulté de déconstruire certaines croyances, d'informer sur les conséquences actuelles pour pouvoir échanger et proposer des pistes éducatives favorables au développement de l'enfant.

Exemples de VEO physiques : donner une fessée à un enfant, une claque sur la main, une gifle, lui tirer l'oreille, le mettre sous une douche froide, le pincer...

Exemple de VEO psychologiques : le menacer, le punir, le critiquer, l'humilier, le dénigrer, le culpabiliser, le laisser pleurer seul sans le réconforter, lui dire qu'il « n'est pas gentil », que c'est un enfant « méchant », « manipulateur », « capricieux », « nul »...

Les VEO provoquent du stress, qui libère du cortisol pouvant détruire certains neurones, impacter des zones du cortex préfrontal (troubles de l'humeur) ou de l'hippocampe (mémoire), empêcher la sécrétion de l'ocytocine (hormone du bien-être et de l'attachement), bref entraînent des conséquences négatives sur la vie future de l'enfant.

Aujourd'hui, Bastien, 2 ans, s'est disputé avec son copain Lucas à la crèche. Bastien s'est énervé, il a crié et a tapé Lucas qui a pleuré très fort.

Bastien s'est fait gronder. On lui a dit que ce n'était pas gentil, que son copain avait eu mal que taper c'était méchant et interdit.

... LE MONDE MARCHE SUR LA TÊTE ...

Ce soir, à la maison, Bastien s'est disputé avec papa. Papa s'est énervé, il a crié et a tapé Bastien qui a pleuré très fort.

Mais personne ne l'a grondé lui ...

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour Les plus de 18 Ans !



<https://www.oveo.org/la-violence-educative-ordinaire-quest-ce-que-cest>

Affiches tirées de la campagne contre les violences ordinaires

C'est pour cela qu'une proposition de loi visant à interdire les VEO infligées aux enfants a été déposée le 7 mars 2018.

A savoir qu'aujourd'hui, 85% des parents disent pratiquer la violence éducative ordinaire, toutes origines et tous niveaux socio-culturels confondus...

Mais, au vu de ces informations, il semble évident qu'on ne peut plus continuer comme avant !

Quelques pistes de réflexion pour accompagner le jeune enfant...

Prenons une situation « classique », bien connue des professionnels de la Petite Enfance : Léo, 18 mois, regarde Nina jouer avec une petite balle, il convoite ce jouet, son désir est plus fort que tout ; il le lui faut, coûte que coûte ! Alors, il l'arrache brutalement des mains de la fillette qui se met à pleurer...

L'adulte va accompagner Léo par des paroles ; l'inciter à prendre conscience de l'autre et de son désir, développer ainsi son empathie (compétence sociale qui existe dès la naissance). L'enjeu pour l'adulte, c'est aussi d'accueillir (et d'accepter) le point de vue de l'enfant à ce moment, tout en lui apportant d'autres solutions qui prennent en compte la dimension de l'autre. Cette prise de conscience nécessite du temps, des mots, de la répétition et de l'inventivité de la part de l'adulte.



Pour Catherine Gueguen, valoriser les compétences socio émotionnelles des enfants demande aux professionnels une formation continue...tout au long de la vie !

Les adultes demeurent les modèles sociaux de ces petits êtres en construction ; montrez lui l'exemple et efforcez-vous de ne pas vous énerver.... ! Soyez empathique : mettez-vous à la place de cet enfant... trouvez des ressources en tant

qu'adulte afin de mieux surmonter vos émotions fortes. Un adulte qui parvient à répondre à ses propres besoins sera davantage en mesure de répondre à ceux des enfants qui l'entourent.

L'enfant se roule par terre, submergé de colère

Identifier la situation ; quel besoin est insatisfait ?

Respirer profondément, voire reculer d'un pas pour ne pas vous laisser envahir par la colère, vous aussi.

Verbaliser la situation, se rapprocher, lui apporter de l'attention... Ce rapprochement lui garantit que, même si vous n'êtes pas d'accord avec lui, vous ne lui en voulez pas. En effet, la plus grande peur de l'enfant est de perdre l'attention de son référent à cause de son comportement. C'est pour cela qu'il recherche souvent l'affection de l'adulte après un conflit : il a besoin de se réconcilier avec lui.

Le comportement répétitif de l'enfant peut induire l'adulte à l'enfermer dans une image négative, à décrire l'enfant de telle ou telle manière (pénible, râleur...). Décaler son regard, créer des situations de jeux, des relations agréables peuvent aider l'adulte à voir l'enfant différemment et surtout de manière positive. L'enfant a besoin d'être valorisé, encouragé au quotidien pour construire une estime de soi positive. Suffisamment nourri sur le plan affectif, il sera plus coopératif.

Pour aller plus loin :

Catherine Gueguen est auteure de plusieurs livres dont *Pour une enfance heureuse* (Robert Laffont, 2014) et *Heureux d'apprendre à l'école* (les Arènes -Robert Laffont, 2018).

Sur internet, une série de courtes vidéos s'appuie sur les éclairages scientifiques internationaux les plus récents pour décrire comment le jeune enfant et son cerveau se développent en interaction avec ses parents et son entourage. Elle souligne l'importance de postures éducatives adaptées, affectueuses et positives pour accompagner ses progrès et soutenir son évolution.

L'intégralité de la série est disponible sur ce lien : <http://www.colloque-tv.com/colloques/collection-mille-jours-pour-grandir-grandir-ensemble>

◆ *Le complément mode de garde*

L'aide versée par la caf (**CMG**) aux parents d'enfants de moins de 6 ans, gardés par un assistant maternel, ne sera plus versée par la **CAF** ou la **MSA** mais par le **centre national de Pajemploi**. Son paiement sera alors plus rapide, sous trois jours au lieu de quinze, et son calcul plus clair.

Lorsque l'employeur effectuera la déclaration en ligne mensuelle, le **centre national Pajemploi** lui communiquera directement le montant du CMG auquel il a droit. Il saura ainsi combien lui coûte réellement la garde de son enfant. Le centre Pajemploi lui versera rapidement le CMG sur son compte. Il faudra juste avoir renseigné au préalable ses coordonnées bancaires sur www.pajemploi.urssaf.fr

Attention ! Ce qui ne change pas c'est la demande du CMG qui s'effectue toujours auprès de la Caf ou de la Msa. La Msa ou la Caf restera l'interlocuteur pour toute nouvelle demande ou changement de situation susceptible de faire évoluer le montant de l'aide (évolution des revenus, changement de mode de garde, changement de situations,...).

Le service Pajemploi + : les parents et leur(s) salariée(s) peuvent également opter pour le service **Pajemploi+**. Pajemploi prélève sur le compte bancaire du parent le montant du salaire de l'assistant maternel-déduction faite du montant du Cmg-, et Pajemploi verse ensuite le salaire directement sur le compte de l'employée. Pajemploi + représente aussi la garantie d'être payées rapidement. **A noter que le parent employeur et la salariée doivent être d'accord pour mettre ce service en place.**

Source Vies de famille janvier 2019 et le site de « pajemploi »

◆ *Du changement pour la formation initiale obligatoire des assistants maternels !!*

Un décret paru au Journal officiel modifie le contenu, la durée et les modalités de mise en œuvre de la formation initiale obligatoire des assistants maternels à compter du 1^{er} janvier 2019 en conformité avec le nouveau CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance. La durée de la formation (120h) reste inchangée mais se répartit différemment.

Désormais la première partie de la formation dure **80h minimum**, et elle doit être obligatoirement effectuée avant d'accueillir un premier enfant. Elle a lieu dans un délai de six mois à compter de la réception du dossier complet de demande d'agrément. A l'issue de la formation une évaluation des acquis d'une durée minimum de 3h sera organisée soit par le Département soit par l'organisme de formation.

La **deuxième partie** de formation de **40h** doit se dérouler au plus tard dans les trois ans suivant le début d'exercice de l'assistant maternel (1^{er} enfant accueilli).

Le décret prévoit qu'à l'issue de la première demande de renouvellement, celui-ci pourra être obtenu pour 10 ans et non plus 5 ans. Pour cela il faudra notamment que l'assistant maternel ait réussi les épreuves des unités 1 et 3 du CAP Accompagnant Petite Enfance, c'est à dire qu'il ait eu la moyenne aux épreuves d'examen. (Rappelons que la réussite à l'examen n'est pas obligatoire.) En revanche, celles qui ont échoué, pourront obtenir leur renouvellement mais seulement pour 5 ans.

Source *L'assmat No174* et le site « *Les pros de la petite enfance* »

[📄 Décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018, Journal officiel du 24 octobre 2018](#)

Formations proposées par le GRETA à Bergerac et à Mussidan :

« Un mot, un signe », cette formation est complète pour le premier semestre. Cependant, en fonction des demandes, une seconde session pourrait se mettre en place durant le second semestre.

Eveil musical les 11 et 18 mai 2019.

Si ces thématiques vous intéressent, vous pouvez contacter le GRETA à cette adresse mail : antonina.meneut@greta-est-aquitaine.com

Pour le second semestre, le questionnaire nous permettra de faire des propositions en partenariat avec le GRETA et le RAM de Mussidan au plus près de vos besoins. Le RAM peut également vous aider à organiser un co-voiturage.

DES RENCONTRES

Un atelier « vivre et grandir ensemble », animé par Laure Péronna, consultante en parentalité vous est proposé **le jeudi 7 ou 14 mars à 20h** au Pôle Petite Enfance. Cet atelier est destiné aux assistants maternels souhaitant acquérir des compétences plus spécifiques pour développer et enrichir leurs pratiques professionnelles autour des thématiques de la parentalité positive.

La journée « des livres et les sens » aura lieu le mardi 2 avril 2019 à la bibliothèque de Saint-Laurent des Vignes.

Cette journée dédiée aux livres, en partenariat avec les bibliothèques et la bibliothèque Départementale de Prêt est ouverte à l'ensemble des assistants maternels et parents sous réserve d'inscription. Divers ateliers autour des sens seront proposés, ainsi qu'un concours de photos de pyjamas, sans les visages, dans le format que vous souhaitez. Merci de les faire parvenir au RAM courant mars.

Dans le cadre de la fête du jeu qui aura lieu le 25 mai à Creysse, le RAM vous propose de venir animer un atelier autour du jeu et matériel de récupération.

**Venez nous rejoindre pour échanger vos idées
le lundi 8 avril à 20h au Pôle Petite Enfance.**

A cette occasion, nous parlerons de la journée nationale des assistants maternels qui vise à faire connaître et à valoriser votre profession.

Vide Grenier / Vide ta chambre
le **dimanche 03 mars 2019** au
Gymnase du Château du Roc
(Creysse) organisé par l'association
« Nounous de diabolins »

